



## Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

### Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de F 35'000.- (TTC) destiné à la transformation du bâtiment de la buvette Gitana

Séance du Conseil municipal du mardi 11 décembre 2018

vu l'intention de mettre à disposition de la population une buvette agréable et fonctionnelle à l'esplanade Gitana, sise route de Lausanne 312a,

vu la construction du bâtiment de la buvette Gitana en 2014 et son succès,

vu le manque de place de stockage pour la bonne gestion de la buvette et notamment l'utilisation palliative de l'une des douches,

vu les casiers de vestiaire qui ne sont pas tous simultanément utilisés,

vu la sous-exploitation du local dévolu au stationnement des vélos,

vu la nécessité de développer des espaces de stockage pour les poubelles et le recyclage,

vu la nécessité de rénover les murs des toilettes,

vu les devis relatifs à la transformation du local vélo, des casiers et des murs des toilettes,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du lundi 3 décembre 2018,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et à l'article 28 alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (RALAC),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### DECIDE

#### Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de F 35'000.- destiné à l'adaptation du bâtiment de la buvette Gitana,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 sur le compte 3410.221.31440.100,
3. de compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

